

AVIS PUBLIC**Assemblée publique aux fins de consultation**

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé *Projet de Règlement n° 475-2023-A modifiant le Règlement de zonage n° 475 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* lors d'une séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de **la tenue d'une assemblée publique** sur le *Projet de Règlement n° 475-2023-A modifiant le Règlement de zonage n° 475 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* qui se déroulera au sous-sol de l'église situé au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton le **20 novembre 2023 à compter 16 h 00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h 30 ou sur le site internet de la Municipalité (<https://www.sddb.ca/>).

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 8 NOVEMBRE 2023**



Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe